

LIQUIDE VAISSELLE 1L CITRON TOP BUDGET

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au règlement(CE) n° 453/2010

Date d'émission : 20.05.2015

Date de révision : 27.05.2015

Version : 1.1

SECTION 1 / Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Liquide vaisselle 1L citron Top Budget
Code Formule : 5LV051
Type de produit : Détergent
Groupe produit : Produit commercial

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Nettoyage de la vaisselle à la main
Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs

1.2.2 Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AMH LABO

Adresse

Route de Fontenoy

89520 FONTENOY

TELEPHONE : +33(0)3 86 44 05 01

FAX : +33(0)3 86 44 82 30

Mail : amh.qual@orange.fr

Personne à contacter : Mme TREILLARD

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : France (ORFILA 24h/24) – Tél +33(0)1 45 42 59 59

UE – Tél : 112

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement(CE) N°1272/2008 [CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2 Eléments d'étiquetages

Etiquetages selon le règlement (CE) N) 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) : Aucun

Mention d'avertissement (CLP) : Aucun

Mention de Danger : Aucune

Conseils de prudence (CLP) : **P101** – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

LIQUIDE VAISSELLE 1L CITRON TOP BUDGET

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme au règlement(CE) n° 453/2010

Date d'émission : 20.05.2015

Date de révision : 27.05.2015

Version : 1.1

P102 – Tenir hors de portée des enfants.

P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants :

3.2 Mélange

Nom	Identificateur produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
SODIUM LAURETH SULFATE	N°CAS 68891-38-3 N° CE 500-234-8 N° REACH 01-2119488639-16	0 - 5	Xi : R36/38
SODIUM ALKYL BENZENE SULFONATE	N°CAS 97489-15-1 N°CE 307-055-1 N°REACH 01-2119489924-20	0 - 5	Xi : R38- 41
BRONOPOL	N°CAS 52-51-7 N°CE 200-143-0 N°INDEX 603-085-008	0.01 – 0.1	Xn : R21/22 Xi : R41 Xi : R37/38 N : R50

Nom	Identificateur produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
SODIUM LAURETH SULFATE	N°CAS 68891-38-3 N° CE 500-234-8 N° REACH 01-2119488639-16	0 - 5	Skin irrit2, H315 Eye Irrit2, H319 Aquatic Chronic3, H412
SODIUM ALKYL BENZENE SULFONATE	N°CAS 97489-15-1 N°CE 307-055-1 N°REACH 01-2119489924-20	0 - 5	skin irrit2, H315 Eye Dam1, H318 Acute Tox4, H302 Aquatic chronic3, H412
BRONOPOL	N°CAS 52-51-7 N°CE 200-143-0 N°INDEX 603-085-008	0.01 – 0.1	Acute Tox4, H302 Acute Tox 2 (dermal), H312 Skin irrit2, H315 Eye Dam1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Nom	Identificateur produit	Limites de concentration spécifiques
SODIUM LAURETH SULFATE	N°CAS 68891-38-3 N° CE 500-234-8 N° REACH 01-2119488639-16	Eye Dam/Irrit2 5 – <10% Eye Dam/Irrit1 >= 10%
BRONOPOL	N°CAS 52-51-7 N°CE 200-143-0 N°INDEX 603-085-008	C >=2.5 N, R50

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

- **Remarques générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Après inhalation excessive :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux :**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion :** En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Pas nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**
 - Diluer avec beaucoup d'eau.
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
 - Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
 - Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 - Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun :** Pas nécessaire.
 - **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

-8.1 Paramètres de contrôle

Nom	VME (mg/kg pc/jour)
SODIUM LAURETH SULFATE	15

-8.2 Contrôles de l'exposition

- **Équipement de protection individuel :** Éviter toute exposition inutile
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de

produits chimiques.

· **Protection respiratoire** : *N'est pas nécessaire.*

· **Protection des mains** :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· **Matériau des gants** :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Protection des yeux** : *Lunettes de protection recommandées*

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

-9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Etat physique</i>	<i>: Liquide visqueux</i>
<i>Couleur</i>	<i>: Jaune</i>
<i>Odeur</i>	<i>: Parfumée Citron</i>
<i>Seuil Olfactif</i>	<i>: Aucune donnée disponible</i>
<i>Extrait sec</i>	<i>: 10 à 15 %</i>
<i>pH</i>	<i>: 5.5 à 7.5</i>
<i>Vitesse évaporation relative</i>	<i>: Aucune donnée</i>
<i>Point de fusion</i>	<i>: Aucune donnée</i>
<i>Point de congélation</i>	<i>: Aucune donnée</i>
<i>Point d'ébullition</i>	<i>: Aucune donnée</i>
<i>Point éclair</i>	<i>: Aucune donnée</i>
<i>Température auto-inflammation</i>	<i>: Aucune donnée</i>
<i>Température décomposition</i>	<i>: Aucune donnée</i>
<i>Inflammabilité</i>	<i>: Aucune donnée</i>
<i>Pression de vapeur</i>	<i>: Aucune donnée</i>
<i>Densité relative</i>	<i>: Aucune donnée</i>
<i>Masse volumique à 20 °c</i>	<i>: 1 à 1.14g/ml</i>
<i>Solubilité</i>	<i>: Aucune donnée</i>
<i>Log Pow</i>	<i>: Aucune donnée</i>
<i>Viscosité, cinétique</i>	<i>: Aucune donnée</i>
<i>Viscosité dynamique</i>	<i>: 100 à 800 mPa.s-1</i>
<i>Propriétés explosives</i>	<i>: Aucune donnée</i>
<i>Propriétés comburantes</i>	<i>: Aucune donnée</i>
<i>Limites explosives</i>	<i>: Aucune donnée</i>

-9.2 Autre informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

· **10.2 Stabilité chimique :**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :** Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.4 Conditions à éviter :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11 : informations toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales : non classé

Toxicité pour la reproduction : non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : non classé

Danger par aspiration : aucune donnée

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : aucune donnée

SECTION 12 : informations écologiques

12.1 Toxicité

SODIUM LAURETH SULFATE : CE50 AUTRES ORGANISMES AQUATIQUES1 >10-100mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Non établi

12.3 Persistance de bioaccumulation

Non établi

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de donnée

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas de donnée

12.6 Autres effets néfastes

Pas de donnée

SECTION 13 : Considération relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

- **Recommandation:** De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
- **Emballages non nettoyés**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14 : Information relatives au transport

14.1 Numéro ONU :

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : ND
IMDG : ND
IATA : ND
AND : ND
RID : ND

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : ND
IMDG : ND
IATA : ND
AND : ND
RID : ND

14.4 Groupe emballages

ADR : ND

IMDG : ND

IATA : ND

AND : ND

RID : ND

14.5 Dangereux pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : non

Polluant Marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1 Transport par voie terrestre

14.6.2 Transport maritime

14.6.3 Transport aérien

14.6.4 Transport par voie fluviale

Non soumis ADB

14.6.5 Transport ferroviaire :

RID : non

SECTION 15 : informations réglementaires

15.1 Réglementation/législation à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1 Réglementations UE

Règlement sur les détergents : Etiquetage du contenu

Composants	%
Agents de surface anioniques	5 à 15 %
Agents de surface non ioniques, amphotères	Moins de 5%
Parfums	
2-bromo-2 nitropropane-1,3-diol	
Methylchloroisothiazolinone, methylisothiazolinone	

15.1.2 Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Pas de donnée.

SECTION 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutanée

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux..

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme